RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

2 5 JUIN 2024

Arrêté du

modifiant l'arrêté du 11 janvier 2023 portant nomination au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2023 portant nomination au comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Arrête:

Article 1er

L'arrêté du 11 janvier 2023 susvisé est modifié comme suit :

- 1) Sylvain EXCOFFON est désigné en qualité de représentant du personnel titulaire au titre de Force Ouvrière de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (FO ESR) pour le comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de Gilles BOURHIS à compter du 1^{er} septembre 2024.
- 2) Joanne MERCHER-GUENÉ est désignée en qualité de représentante du personnel suppléante au titre de Force Ouvrière de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (FO ESR) pour le comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de Sylvain EXCOFFON à compter du 1^{er} septembre 2024.
- 3) Joanne MERCHER-GUENÉ est désignée en qualité de représentante du personnel titulaire au titre de Force Ouvrière de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (FO ESR) pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche en remplacement de Gilles BOURHIS à compter du 1^{er} septembre 2024.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr.

Fait le 25 JUIN 2026

Pour la ministre et par délégation, Le directeur général des ressources humaines,

Le directeur général des ressources humaines

Boris MELMOUX-EUDE